

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-315

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Investissements d'avenir »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	0
Valorisation de la recherche	0	55 000 000
Accélération de la modernisation des entreprises	55 000 000	0
TOTAUX	55 000 000	55 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 55 000 000 euros du programme 422 « Valorisation de la recherche » à l'action 03 « Démonstrateurs et territoires d'innovation de grande ambition » vers de le programme 423 « Accélération de la modernité des entreprises » à l'action 03 « Industrie du futur ».

L'industrie ne représente plus que 12,6 % du PIB de la France, alors que ce chiffre est de 20,3 % en Allemagne. Ce secteur d'activité est pourtant stratégique pour le développement économique de la France, il génère notamment la grande majorité des exportations françaises et concerne 78 % des dépenses de recherche et développement. Son déclin est en partie responsable de l'augmentation du chômage et s'explique notamment par des difficultés d'adaptation face à la concurrence mondiale. Aussi, il est important de soutenir des projets industriels innovants et capables d'engendrer des dynamiques nouvelles pour l'ensemble de ce secteur. Le financement de tels projets doit être conditionné à une production majoritairement localisée en France.